

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'YONNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Yonne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers de surendettement déposés dans l'Yonne enregistre une légère hausse en 2021 (874 dossiers déposés) par rapport à l'année précédente (760 dossiers en 2020) mais reste toujours en baisse par rapport à 2019 (-17%). La proportion de redépôts de dossiers est importante mais stable aux alentours de 50%. Les redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances sont en baisse continue depuis 3 ans (17,2% en 2019, 15,2% en 2020 et 11,9% en 2021).

Il convient également de noter que la proportion de dossiers déposés faisant apparaître un bien immobilier est presque identique de celle de 2019 (19,7% en 2019 et 19,0% en 2021) après une baisse en 2020 (16,6%).

Recevabilité et orientation

La commission a traité au cours de la période 978 dossiers (soit 90 dossiers de plus que l'année précédente) dont 822 dossiers orientés vers les mesures appropriées.

48 dossiers ont été qualifiés irrecevables par les commissaires.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La phase de conciliation concernant les dossiers comportant un bien immobilier, se traduit par une proportion de plans conventionnels de redressement définitifs de 15,0%, en légère baisse par rapport à 2020 (17,7%).

44% des dossiers traités ont fait l'objet de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement, en hausse de 4 points par rapport à 2020 et de 2 points par rapport au niveau régional (42%).

33% des dossiers traités ont donné lieu à une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, taux en recul par rapport à 2019 (36,8%) et pratiquement égal à celui de 2020 (32,4%). À noter que ce taux est de 42,8% au niveau national et de 36,9% pour la BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes, dont l'objectif est de limiter les dépôts successifs de dossiers de surendettement est en légère hausse à 67,5% par rapport à 2020 (65,3%).

Ce taux est sensiblement éloigné de la moyenne nationale qui est de 76% et du taux régional qui est de 72%. Ce constat est propre à certains territoires

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Point sur la procédure de surendettement, le suivi des dossiers entre la Banque de France et le Tribunal Judiciaire d'Auxerre et quelques questions opérationnelles.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Une convention signée fin 2016 permet à la CCAPEX un accès direct à nos données sous forme de portail informatique (cf. loi ALUR), afin que les deux commissions puissent coopérer pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 8</i>	MSA de l'Yonne – Constitution d'un dossier de surendettement et Procédure
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 0 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 32</i>	Rencontre Croix Rouge, UDAF-PCB
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Rencontre des établissements de crédit
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	16	Participation au SNU (75 jeunes), 11 réunions auprès des missions locales Avallon et Tonnerre (69 jeunes), lycées agricoles Venoy (45 lycéens).

Relations avec les Tribunaux :

Une réunion s'est tenue le 21 octobre 2021 avec le Tribunal Judiciaire d'Auxerre ; une autre est prévue le 11 mars 2022 au Tribunal Judiciaire de Sens. La concertation avec le Tribunal d'Auxerre avait permis d'échanger sur les difficultés rencontrées dans la prise en compte des jugements par le secrétariat de la commission. Au cours de cette réunion ont été également abordées les évolutions réglementaires ainsi que le traitement des dossiers complexes.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les recours et contestations peuvent être envoyés directement au tribunal : risque de perte d'information niveau du secrétariat pouvant entraîner par exemple la validation de mesures qui n'ont pas à l'être ;
- Prises en compte du « droit à l'oubli » : on ne doit plus faire part des motifs d'irrecevabilité datant de plus de trois mois. Disposition pouvant dans certains cas remettre involontairement en cause des jugements précédemment rendus.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

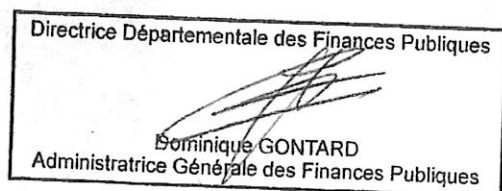
- En dépit de la refonte de nos courriers, certains débiteurs éprouvent des difficultés de compréhension des lettres qui leurs sont adressées les considérant trop techniques ou juridiques.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- L'expression « situation irrémédiablement compromise » recouvre des situations très diverses et s'avère parfois difficile à apprécier ;
- Certaines interrogations reçues de notaires ou d'avocats se heurtent parfois au secret professionnel de la procédure de surendettement.

Date : 8 février 2022

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DONNÉES D'ACTIVITÉ

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

YONNE

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	1 057	760	874	15,0%	-17,3%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	42,8%	50,1%	49,5%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	17,2%	15,2%	11,9%		
Dossiers décidés recevables par la commission	992	761	814	7,0%	-17,9%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	19,7%	16,6%	19,0%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	50	55	48	-12,7%	-4,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	40,0%	50,9%	37,5%		
Dossiers orientés par la commission	998	771	822	6,6%	-17,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	39,0%	36,7%	39,2%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	36,8%	32,4%	33,1%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,3%	0,5%	0,4%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	61,9%	67,1%	66,5%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 172	888	978	10,1%	-16,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,4%	6,8%	4,9%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,3%	6,2%	4,9%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	33,2%	28,8%	30,8%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,4%	0,6%	0,5%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	14,5%	17,7%	15,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	7,0%	7,9%	6,6%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	7,5%	9,8%	8,4%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	41,2%	40,0%	43,9%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	31,0%	28,0%	29,6%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,9%	14,9%	17,0%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	10,2%	11,9%	14,3%		
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	71,6%	65,3%	67,5%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	9	9	4		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	6	6	9		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Structure des décisions

INDICATEURS	YONNE	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4,9%	5,6%	4,5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	30,8%	34,8%	39,4%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	15,0%	11,0%	7,9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	43,9%	41,9%	41,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	67,5%	72,1%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Yonne	Dettes financières	32 749	676	3 023	81,8%	82,6%	20 741	4,0
	dont dettes immobilières	19 081	209	328	47,6%	25,6%	80 243	1,0
	dont dettes à la consommation	13 098	573	2 225	32,7%	70,0%	13 780	3,0
	dont autres dettes financières	570	368	470	1,4%	45,0%	701	1,0
	Dettes de charges courantes	3 995	637	2 715	10,0%	77,9%	3 476	4,0
	Autres dettes	3 312	442	975	8,3%	54,0%	1 678	2,0
	Endettement global	40 056	818	6 713	100,0%	100,0%	21 581	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Bourgogne-Franche-Comté	Dettes financières	194 516	4 697	20 981	76,0%	83,4%	16 266	4,0
	dont dettes immobilières	96 717	1 053	1 668	37,8%	18,7%	79 488	1,0
	dont dettes à la consommation	93 439	4 090	16 025	36,5%	72,6%	12 883	3,0
	dont autres dettes financières	4 360	2 635	3 288	1,7%	46,8%	790	1,0
	Dettes de charges courantes	29 339	4 391	17 724	11,5%	77,9%	3 787	3,0
	Autres dettes	32 195	3 185	7 113	12,6%	56,5%	1 779	2,0
	Endettement global	256 050	5 634	45 818	100,0%	100,0%	19 709	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 534 603	14 292	23 085	31,4%	12,7%	92 269	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 775 420	80 658	323 453	36,3%	71,5%	12 677	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 624	46 817	57 562	1,6%	41,5%	792	1,0
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0